Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20261116-DEL2026107-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Délibération portant approbation des conventions d'adhésion aux missions facultatives proposées par le CDG 56

DEL-2026-107

Numéro de la délibération : DEL-2026-107

Nomenclature ACTES : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 16 novembre 2026

Date de convocation du conseil : 10 novembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, M. Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY

Etaient représentés : M. Iban JOUANNO-ROBERT donne procuration à Mme Bérengère PLUNIAN, M. Laurent TELLIER donne procuration à M. Philippe JOUBAUD

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20261116-DEL2026107-DE

Délibération portant approbation des conventions d'adhésion aux missions facultatives proposées par le CDG 56

Rapport de Philippe JOUBAUD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants,

Vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan ;

Vu l'avis du CST en date du 4 novembre 2026 ;

Vu la commission finances, performance publique et administration générale du 5 novembre 2026 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG 56) développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs à destination des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux.
Le CDG 56 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés, dans le cadre d'une convention, des prestations dans le domaine suivant :

- Médecine professionnelle et préventive
- Inspection en santé sécurité au travail
- Gestion des dossiers ARE
- Remplacement d'agents / intérim
- Médiation préalable obligatoire et autres dispositifs de médiation
- Délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel
- Accompagnement social des agents

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre de la mission et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et au tarif propre à la mission pour l'année en cours. Le tarif de la mission est fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.
Pour la mairie de Pontivy, l'intérêt du recours à un tel service est de bénéficier de l'expertise du CDG 56 afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines et de ses services.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20261116-DEL2026107-DE

Nous vous proposons :

- D'approuver les termes des conventions précédemment citées du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que que tout document nécessaire à sa mise en œuvre (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Less crédits nécessaires aux dépenses résultant de cette adhésion seront inscrits au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2027.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 16 novembre 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING



Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :